
**Arrêté ministériel portant désignation de membres du
Conseil pédagogique de la Haute Ecole Charlemagne**

A.M. 10-03-2017

M.B. 18-04-2017

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,
Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de
l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles, et notamment son article 68;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 août
1996 fixant la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil
pédagogique, du Conseil social, des Conseils de catégorie et des Conseils de
département ainsi que les modalités de fonctionnement du conseil
d'administration et du Collège de direction des Hautes Ecoles organisées par
la Communauté française, et notamment son article 15 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet
2014 portant règlement de son fonctionnement;

Sur proposition des membres du Conseil pédagogique de la Haute Ecole
Charlemagne, sur une double liste,

Arrête :

Article 1^{er}. - Monsieur Steve JASPAR, Monsieur Marc GUILLAUME et
Monsieur Thomas LO MONTE sont désignés membres du Conseil pédagogique
de la Haute Ecole Charlemagne, eu égard à leurs compétences particulières
dans les secteurs professionnels en rapport avec les études organisées par la
Haute Ecole, jusqu'au 14 septembre 2021.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 10 mars 2017.

Jean-Claude MARCOURT